

ACTION URGENTE

FÉDÉRATION DE RUSSIE. LA RUSSIE DOIT LIBÉRER UN RÉALISATEUR UKRAINIEN

Le réalisateur ukrainien Oleg Sentsov a entamé une grève de la faim le 14 mai, appelant à la libération de « tous les prisonniers politiques ukrainiens » actuellement détenus par la Fédération de Russie. Oleg Sentsov purge une peine de 20 ans de réclusion après avoir été condamné à l'issue d'un procès inique sur la base d'accusations motivées par des considérations politiques. Amnesty International demande sa libération immédiate.

Dans une note transmise par son avocat, le réalisateur ukrainien **Oleg Sentsov** a fait la déclaration suivante le 16 mai : « citoyen ukrainien, condamné illégalement par un tribunal russe et purgeant ma peine dans une colonie pénitentiaire à Labytnangi, je déclare observer une grève de la faim illimitée depuis le 14 mai 2018. » Il a dit qu'il ne mettrait un terme à sa grève de la faim qu'à la condition que « tous les prisonniers politiques ukrainiens » actuellement détenus par la Fédération de Russie soient libérés.

Après le début de sa grève de la faim, Oleg Sentsov a été transféré dans une cellule séparée où sa santé est régulièrement surveillée par le personnel médical de la prison. Selon son avocat, son état de santé est stable et Oleg Sentsov ne se plaint pas pour le moment du traitement réservé par le personnel de la colonie pénitentiaire à son égard, ni de ses conditions de détention. Le 31 mai, 16 jours après le début de sa grève de la faim, Xenia Sobotchak, une femme politique russe, s'est entretenue par appel vidéo avec Oleg Sentsov et a tenté de le convaincre de cesser sa grève de la faim ; il s'y est refusé. Xenia Sobotchak a fait la description suivante : « [il a l'air] très mal ; il a perdu du poids ; ses joues sont creuses ; il est pâle, mais il est sûr d'avoir pris la bonne décision. Le 4 juin, l'avocat d'Oleg Sentsov a rapporté que son client avait perdu 8 kilos depuis qu'il avait entamé sa grève de la faim et que les médecins de la prison l'avaient prévenu que s'il continuait sa grève, ses reins seraient gravement menacés et qu'en cas de défaillance rénale, il serait soumis à une alimentation forcée.

Le réalisateur a été condamné le 25 août 2015 à 20 ans de réclusion pour avoir prétendument créé une antenne d'un « groupe terroriste » et organisé des « actes terroristes » en avril 2014. Il continue à clamer son innocence. Il a été condamné par un tribunal militaire de la Fédération de Russie, à l'issue d'un procès manifestement inique, sur la base d'accusations motivées par des considérations politiques ; de plus, la déclaration de culpabilité s'est fondée sur des « aveux » obtenus sous la torture. Amnesty International demande sa libération immédiate.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en russe, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez instamment aux autorités de libérer immédiatement Oleg Sentsov ;
- priez-les de veiller à ce que tout traitement médical dispensé à Oleg Sentsov respecte l'éthique médicale, y compris les principes de confidentialité, d'autonomie et de consentement éclairé, et à ce qu'il ne soit pas procédé à un traitement non consenti ni à une alimentation forcée, pratiques assimilables à une forme de torture et autres mauvais traitements ;
- engagez-les à respecter et protéger pleinement le droit à la liberté d'expression.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 29 29 AOÛT 2018 À :

Président de la Fédération de Russie

Vladimir Vladimirovich Putin
Ul. Ilyinka, 23
Moscow, 103132
Russie
Fax : +7 495 9102134
Twitter : @KremlinRussia
Formule d'appel : Monsieur le Président,

Procureur général de la Fédération de Russie

Yuriy Yakovlevich Chaika
Prosecutor General's Office
Ul. B.Dmitrovka, d.15a
125993 Moscow GSP-3
Russie
Fax : +7495 987 58 41/ +7495 692 17
Formule d'appel : Dear Prosecutor General, / Monsieur le Procureur général,

Copies à :

Médiatrice des droits humains de la Fédération de Russie
Tatiana Nikolaevna Moskalkova
Ul. Miasnitskaia, 47
107084, Moscow
Russie
Fax : +7 495 607 7470 / +7 495 607 3977

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Fédération de Russie dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous : Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax numberEmail addressSalutation.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 170/15. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur46/2325/2015/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

FÉDÉRATION DE RUSSIE. LA RUSSIE DOIT LIBÉRER UN RÉALISATEUR UKRAINIEN

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le coaccusé d'Oleg Sentsov, Alexandre Koltchenko, a été condamné le 25 août 2015 par un tribunal militaire russe, à l'issue d'un procès manifestement inique, à 10 ans de prison pour « actes terroristes ». Le 31 mai, il a entamé une grève de la faim pour réclamer la libération d'Oleg Sentsov. Amnesty International continue à engager les autorités à prendre immédiatement des dispositions en vue du réexamen du cas d'Alexandre Koltchenko, à annuler sa déclaration de culpabilité, prononcée sur la base d'accusations de terrorisme fausses ou disproportionnées et, en fonction des résultats de ce réexamen, à veiller à ce qu'il soit libéré ou jugé dans le cadre d'un procès équitable devant un tribunal civil, sur la base de charges appropriées.

Amnesty International, à de nombreuses reprises, a exprimé des inquiétudes au sujet des violations du droit à un procès équitable en Russie. La torture et les autres mauvais traitements sont endémiques au sein du système pénal russe. Des observateurs judiciaires indépendants font état de violations systématiques du droit à un procès équitable dans le cadre des procédures pénales et administratives. Le cas d'Alexandre Eïvazov, ancien greffier du tribunal de l'arrondissement d'Octobre (Saint-Pétersbourg) et par ailleurs lanceur d'alerte, illustre bien les préoccupations de longue date d'Amnesty International. Cet homme a été arrêté le 22 août 2017 pour « entrave au fonctionnement du tribunal », parce qu'il avait refusé de signer et d'antidater un compte rendu d'audience établi par quelqu'un d'autre. Témoin de nombreuses violations de la procédure et de la déontologie judiciaires, ainsi que des droits des travailleurs et travailleuses au sein des tribunaux, il avait dénoncé auprès des autorités tous les manquements observés et avait fait part de ses préoccupations à cet égard sur les réseaux sociaux. À la connaissance d'Amnesty International, la démarche d'Alexandre Eïvazov est restée sans réponse. Il est maintenu en détention, malgré la détérioration de son état de santé. Cet homme est un prisonnier d'opinion. Pour de plus amples informations, voir l'AC/AU 228/17, EUR 46/7911/2018 du 16 février 2018 :<https://www.amnesty.org/fr/documents/eur46/7911/2018/fr/>

Nom : Oleg Sentsov

Homme

Action complémentaire sur l'AU 170/15, EUR 46/8528/2018, 6 juin 2018